Niveau(x) d'enseignement : 1 Numéro EDUQ : 8970874
Centre d'intérêt : 630

Centrale de l'enseignement du Québec.

Qui va sauver le béluga de l'éducation? : agir avant qu'il ne soit trop tard : avis présenté au Comité d'étude sur les ressources documentaires dans les écoles primaires et secondaires du Ministère de l'éducation / par la Centrale de l'enseignement du Québec. -- Sainte-Foy : La Centrale, 1989.

21, iii p. ; 28 cm.

Titre de la couv. En tête du titre : Conseil général, information. Code : A8889-CG-053 ; D-9359. Bibliogr. : p. i-iii.

Descripteur(s) : Bibliothèque • Financement • Personnel • Primaire (Ordre d'enseignement) • Secondaire (Ordre d'enseignement)

Dans cet avis, la CEQ trace un portrait sommaire des bibliothèques scolaires au Québec. Elle souligne en particulier l'écart qui existe entre la théorie et le réel. En effet, alors que le MEQ reconnaît l'importance du rôle de la bibliothèque scolaire, aucun règlement administratif ne vient concrétiser ces intentions et la situation réelle dans les commissions scolaires est déplorable : victimes privilégiées des compressions scolaires, elles sont privées de personnel qualifié, disposent d'un budget réduit et aléatoire pour l'achat de documents et sont réduites au bon vouloir des administrateurs. La CEQ formule une série de recommandations visant à remédier à cette situation.

Type de document : m

Centrale
de l'enseignement
du Québec

8970874

A8889-CG-053

Conseil général, information

QUI VA SAUVER LE BÉLUGA DE L'ÉDUCATION?

AGIR AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD

AVIS PRÉSENTÉ AU COMITÉ D'ÉTUDE SUR
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES DANS
LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES
DU MINISTERE DE L'ÉDUCATION PAR

LA CENTRALE DE L'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC

FÉVRIER 1989

D 9359

Siège social 1415, rue Jarry Est, bureau 300, Montréal (Québec) H2E 1A7 Téléphone: (514) 374-6660
Bureau de Québec: 2336, chemin Ste-Foy, C.P. 5800, Sainte-Foy (Qc) G1V 4E5 Téléphone: (418) 658-5711

LIMITES DU DOCUMENT

La Centrale de l'enseignement du Québec regrette de n'avoir pas été sollicitée directement à déposer un mémoire devant le Comité d'étude sur les ressources documentaires. L'échéancier qui nous est fixé ne nous permet donc pas de consulter plus avant nos membres, personnel enseignant et personnel en documentation, sur la question des bibliothèques scolaires et, partant, de remettre un document plus étoffé. Ce document représente plutôt à nos yeux un canevas, un premier avis qui ne prétend pas présenter une analyse complète du problème des bibliothèques scolaires et des mesures à prendre pour améliorer leur situation. Nous avons effleuré les sujets les plus préoccupants pour la Centrale et nous reconnaissons que certains d'entre eux mériteraient un développement plus élaboré. La CEQ déplore également l'absence au Québec de statistiques globales capables de nous renseigner sur l'état actuel des bibliothèques scolaires. Nous souhaitons que le comité puisse combler cette lacune et lever le voile sur cette zone grise de notre système d'éducation. Comme dernière mise en garde, nous faisons part de l'utilisation tout au long du texte de l'appellation "bibliothèque scolaire", même si elle peut paraître désuète, de façon à regrouper toutes les variantes de ce langage un peu spécialisé (bibliothèque/médiathèque, centre de ressources documentaires, centre multimédia, etc.).

PREAMBULE

La CEQ compte parmi ses membres quelques centaines de personnes occupant un poste dans le réseau des bibliothèques scolaires du Québec et des milliers d'enseignantes et d'enseignants qui y réfèrent leurs élèves. C'est en leur nom et en celui de toute la population que la CEQ juge important de dénoncer publiquement l'état lamentable d'un service que tous s'entendent à reconnaître essentiel à une éducation de qualité. Qui pourrait prétendre que les livres n'occupent pas une toute première place à l'école? C'est pourtant une pratique courante dans nos établissements d'enseignement primaire et secondaire, que les bibliothèques soient reléguées au dernier rang des préoccupations de nos administratrices et administrateurs. Elles passent après le mobilier du directeur, après les activités socio-culturelles, après les achats de fournitures hygiéniques et après combien d'autres dépenses moins directement associées à l'acte pédagogique. Que dire des travailleuses et travailleurs oeuvrant dans ce secteur? Ils opposent un amour du métier et un dévouement peu communs face à la diminution générale des ressources et à l'ignorance quasi totale de leurs compétences et de leur rôle dans l'école. Et pourtant, quel beau métier que celui de documenter nos jeunes pour qu'ils deviennent plus autonomes dans leurs apprentissages et dans leur vie d'adulte, pour les aider à mieux lire et écrire leur langue et, enfin, pour qu'ils occupent leurs loisirs d'une façon enrichissante et saine. Chez nous, au Québec, ces travailleuses et travailleurs ne récoltent souvent qu'indifférence.

Un declencheur: une langue en perdition

À l'automne 1987, la CEQ, dans une série de recommandations faites en marge de la consultation sur la qualité du français écrit et parlé, invitait le Ministre à ..."**favoriser les activités de lecture à l'école, en accordant les ressources nécessaires à l'organisation et à l'animation des bibliothèques scolaires**" (CEQ[1], p. 32). Outre cette recommandation, la CEQ voulait attirer l'attention sur l'insuffisance du matériel didactique, plus ou moins adapté aux programmes et aux caractéristiques de certaines clientèles (élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, enfants de minorités ethniques ou de milieux socio-économiquement faibles) et sur les instruments de référence (dictionnaires, grammaires, etc.) que l'on trouve rarement en quantité suffisante pour combler les besoins de tous les élèves. A propos d'une réalité sociale qu'on ne peut ignorer, elle poursuivait en disant que la lecture n'est pas une activité valorisée, que les médias électroniques ont envahi le domaine du loisir dont une part était autrefois réservée au livre, que les adultes qui entourent les jeunes lisent souvent peu, que les bibliothèques familiales, lorsqu'existantes, sont plutôt pauvres, que les bibliothèques publiques sont en général sous-équipées, pas toujours attrayantes et souvent inaccessibles aux jeunes.

Au même moment, le Conseil supérieur de l'Éducation faisait sensiblement les mêmes constatations et recommandations: "Privées de personnel compétent et ne possédant souvent que des collections vieillottes et désuètes, les bibliothèques scolaires au Québec ne jouent pas adéquatement leur rôle de soutien à l'acquisition de la compétence linguistique des jeunes. Il y a ici un sérieux coup de barre à donner" (CSE[2], p.29-30).

La C Q trouve donc fort à propos la démarche du comité Bouchard et s'inscrit au côté d'autres organismes concernés pour réclamer l'intervention vigoureuse du Ministre sur cette question de l'accessibilité des ressources documentaires à l'école.

Elle souhaite néanmoins que ce document n'aille pas rejoindre la pile de mémoires et de rapports qui ont déjà été soumis aux divers titulaires du MEQ depuis des années. Nous espérons que le scénario habituel de l'écoute passive du Ministre sera enfin modifié et que son intérêt sera plus que passager, plus que simplement lié à la conjoncture actuelle née des inquiétudes face à la performance de nos élèves en français écrit. Les bibliothèques scolaires ont certes un rôle à

jouer dans l'amélioration de la langue, mais elles ont aussi un rôle social qui va finalement bien au-delà de cette mission éducative première.

Nos bibliothèques évoluent-elles dans un environnement favorable?

CADRE LÉGISLATIF

Tout le monde s'entend au Québec dans le milieu pour qualifier la bibliothèque de parent pauvre de l'école. Le Ministère lui-même fait cette constatation dans son plan d'action pour le français à l'école (MEQ[1], p.19). D'un côté, il veut inciter les élèves à la lecture, il veut multiplier les occasions de lire tant à l'école qu'à la maison; il juge essentiel que les élèves aient accès à des livres de lecture et de référence nombreux et diversifiés et propose même une injection financière de quelques millions de dollars pour opérer un redressement, particulièrement au chapitre des collections de volume qui sont périmées.

De l'autre, sur l'aspect dotation en personnel, plus gravement déficient, il n'annonce aucune mesure particulière sauf celle d'inviter les commissions scolaires à évaluer la situation et à procéder elles-mêmes aux redressements nécessaires. C'est la coutume au ministère de l'Éducation depuis vingt ans d'intervenir sur l'aspect matériel de la bibliothèque (volumes, locaux) et de négliger complètement l'aspect ressources humaines. De la parole aux gestes, il y a toujours un fossé.

L'impasse dans laquelle se trouvent nos bibliothèques scolaires s'explique par l'absence de dispositions législatives particulières à leur égard. L'ancienne Loi de l'instruction publique en est un témoin éloquent: "Toute commission scolaire est autorisée à assumer le coût de l'établissement, du maintien et du développement de bibliothèques scolaires". "Le Ministre peut adopter des règlements concernant la régie et l'inspection de ces bibliothèques ainsi que la censure des livres de lecture qui s'y trouvent" (S.R. 1964, C.235, a.563 et 564). De fait, cette loi fut beaucoup plus permissive que contraignante pour le développement des bibliothèques scolaires.

La nouvelle Loi sur l'instruction publique (loi 107) est, quant à elle, totalement muette sur cette question. D'aucuns même diraient qu'"on avance en arrière". Rien de surprenant d'ailleurs puisque cela s'inscrit fort bien dans ce mouvement de désengagement de l'État amorcé depuis quelques années. Quant au sort réservé aux services complémentaires dans le projet de loi 107, la CEQ informait le Ministre que "rien n'indique que toutes les écoles et tous les élèves pourront bénéficier de services complémentaires requis en quantité et

en qualité équivalentes. Comme si de tels services n'étaient pas essentiels pour favoriser les apprentissages nécessaires au développement de l'élève et pour favoriser son insertion sociale" (CEQ[2], p. 13). Les bibliothèques scolaires ne méritent pas non plus, aux yeux du Ministère, de figurer au chapitre des services proprement éducatifs.

Donc, autour des bibliothèques scolaires il y a le vide juridique et autour du vide juridique il n'y a aucune ressource pour coordonner les efforts déployés localement dans les commissions scolaires, ni pour offrir une expertise professionnelle. La disparition du Service des bibliothèques d'enseignement en 1980 a déjà sonné le glas de la planification et de l'action concertée à tous les niveaux.

FINANCEMENT

"Le ministère de l'Éducation manque nettement d'imagination lorsqu'il s'agit des bibliothèques scolaires. Depuis toujours, on laisse à la commission scolaire toute initiative sur le sujet, mais on se garde bien de lui donner les moyens véritables d'y arriver" (CECM, p. 11). Ici, on arrive au coeur du problème, le sous-financement chronique de nos bibliothèques scolaires. Les commissions scolaires invoquent les restrictions budgétaires et la diminution des clientèles pour leur imposer une lente asphyxie. Aussi, aucune allocation budgétaire pour ce service n'est protégée. A cela s'ajoute la pratique de plus en plus courante de décentralisation des budgets des commissions scolaires vers les écoles, ce qui entraîne des conséquences dramatiques, plus particulièrement pour le primaire; seul subsiste le fonds d'immobilisation pour la construction de nouvelles écoles, assurant la dotation en locaux et en volumes. Or nous savons tous qu'il ne se bâtit pas beaucoup d'écoles au Québec de nos jours.

La Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, (FCSCQ, p. 83-87) indique au chapitre des moyens d'enseignement et des ressources humaines qui leur sont allouées, que le poste de bibliothécaire avait subi de 1979-1980 à 1982-1983 une diminution de 36 % dans les commissions scolaires locales, de 26 % dans les commissions scolaires régionales et de 23 % dans les commissions scolaires intégrées. Fait à noter, pour l'ensemble des ressources humaines réservées aux moyens d'enseignement, les commissions scolaires locales en 1979-1980 comptaient un spécialiste par 2390 élèves, alors qu'en 1982-1983, ce rapport s'établissait à un par 2831 élèves, soit une différence de 18,5 %.

Attardons-nous à ce bilan dramatique, car il mérite vraiment notre attention. En 1982-1983, 80 % des commissions scolaires de moins de 4000 élèves (il y en a 130 sur 210 commissions scolaires catholiques) n'avaient aucun effectif en personnel rattaché directement aux moyens d'enseignement. Reconnaissant à tout le moins que cette situation fait problème, la Fédération l'imputait aux seules compressions budgétaires, qui, conjuguées à la diminution du personnel, entraînent la détérioration des services. Les commissions scolaires ont reconnu que les activités suivantes ont été réduites de 80 à 100 %, suite à la conjoncture économique des années quatre-vingt: a) classification des volumes; b) production audio-visuelle rédigée par les commissions scolaires; c) bibliographies fournies aux professeurs; d) assistance technique,

plus spécifiquement dans les commissions scolaires régionales et locales; e) perfectionnement du personnel.

Les chiffres que nous venons de citer indiquent clairement que lorsqu'il s'agit de faire des choix, la bibliothèque scolaire ne compte pas parmi les priorités. Au crédit de la Fédération, ajoutons qu'elle a la décence de recommander au Ministère "qu'il élabore, en concertation avec les commissions scolaires, une politique de développement des bibliothèques scolaires avec les ressources inhérentes à l'application d'une telle politique" (ibid). Les facteurs sur lesquels nous venons d'élaborer, à savoir le sous-financement et l'absence de directives ministérielles, conduisent la bibliothèque scolaire tout droit à la marginalisation et au déperissement.

Mais il y a bien une loi qui touche directement les bibliothèques scolaires; nous faisons référence à la loi 51 émanant du ministère des Affaires culturelles, en vigueur depuis 1981. Cette loi, qu'on dit en soutien à la "politique du livre", oblige les commissions scolaires à acheter les livres de bibliothèque dans les librairies agréées tout en supprimant la remise de 15 % qui leur était auparavant consentie. Il s'agit bien, nous l'avons dit, d'une loi passée dans le cadre de la "politique du livre". Quoi de mieux pour décourager l'achat de livres et la lecture? Aux bibliothèques scolaires qui, convenons-en, sont d'intérêt public, il ne reste plus beaucoup de moyens pour acheter des livres et encore faut-il qu'elles les paient au prix fort. Cette situation peu banale appelle au minimum une meilleure concertation entre les deux ministères impliqués.

A la diminution du pouvoir d'achat, ajoutons le recul des effectifs. Le potentiel des ressources que l'on voulait offrir tombe à zéro. Il est difficile de garder sa clientèle quand le personnel est débordé et que les collections correspondent difficilement aux nouveaux défis de la société québécoise: l'arrivée massive d'immigrantes et d'immigrants, la différentiation des rôles sexuels, l'explosion de l'information et des communications de masse, les défis technologiques et environnementaux, etc. Malgré les sommes qui y ont déjà été injectées, malgré les efforts consentis depuis le rapport Parent, si rien n'est fait, les bibliothèques vont manquer le rendez-vous.

Nouvelle orientation du Ministère

Pourtant, on n'a jamais nié le rôle essentiel de la bibliothèque en milieu scolaire. Même que l'introduction des nouveaux programmes devait lui insuffler une vigueur nouvelle: "L'application des programmes d'études, ancrés dans la démarche pédagogique et la démarche d'apprentissage, remet en lumière la nécessité d'utiliser d'une manière systématique des ressources documentaires riches et diversifiées, autres que le manuel scolaire de base. L'interdépendance dynamique qui existe dans la trilogie des ressources documentaires, de la pédagogie et des programmes d'études a inspiré et guidé la rédaction des propositions contenues dans le texte qui suit" (MEQ⁴, p. 11). Ce dernier document du Ministère n'est cependant rien d'autre... "qu'un guide pour l'établissement de bibliothèques, destiné principalement aux administrateurs scolaires, qui suggère - et rien de plus - une démarche pour la réalisation de projets. Mais aucune trace de normes, aucune directive sur les catégories de personnel à mettre en place" (APM, p. 4).

Bel exercice pour convaincre les autorités locales, commissions scolaires et directions d'école d'agir afin de donner à la bibliothèque scolaire la place qui lui revient dans l'école. On peut penser que ces instances sont peu sensibilisées à leur importance. "Ce que j'aimerais souligner enfin, après avoir traversé le curriculum de la formation de l'administrateur scolaire, c'est l'absence quasi complète de notion relative aux centres média" (Bouchard, p. 120).

Comment faire autrement quand il n'y a qu'un seul porteur de dossier à la Direction des ressources didactiques. La délégation de responsabilités est rarement aussi pleine et entière. Les commissions scolaires n'en attendaient pas tant. Dans l'esprit des recommandations du document Léveillé de 1987, nous demandons combien de commissions scolaires ou d'écoles ont mis sur pied un comité de bibliothèque et lui ont consacré une journée pédagogique.

Des déclarations de principe, toujours et encore, et peu de gestes concrets. Ne serait-il pas enfin temps que le Ministère légifère sur un cas aussi patent? Nous savons pourtant qu'il sait intervenir vigoureusement sur d'autres matières scolaires. Nous pensons, quant à nous, qu'en matière de bibliothèques il se défile systématiquement.

Nos bibliothèques jouent-elles vraiment leur rôle?

BIBLIOTHEQUE ET ENSEIGNEMENT

Un chercheur a déjà parlé des bibliothèques scolaires "bas de laine" (Jomphe, p.13), un autre de bibliothèques "chapeau d'âne" (Léveillé, p. 35). Nous trouvons ces expressions imagées mais tristes et combien révélatrices de la position véritable qu'elles occupent dans nos écoles. La bibliothèque n'est pas le coeur de l'école, comme l'avaient souhaité les auteurs du rapport Parent. Elle remplit difficilement, à bout de bras, son rôle de soutien à l'enseignement. Le rapport sur la condition enseignante mettait en lumière les doléances des enseignantes et enseignants relativement à l'insuffisance des ressources matérielles jugées nécessaires à leur travail. Parmi celles-ci figuraient le matériel didactique écrit ou audio-visuel et les bibliothèques. "Le Conseil n'en pense pas moins que trop souvent les enseignants doivent consacrer une part excessive de leur temps à préparer du matériel didactique qu'on devrait leur rendre disponible normalement" (CSE[1], p. 113).

Mais ne serait-ce pas le rôle d'une bibliothèque qui serait bien intégrée aux activités éducatives, qui s'inspirerait des programmes pour alimenter ses collections, que de fournir aux enseignantes et enseignants le matériel nécessaire? La récente déclaration de principe de la Canadian School Library Association met ce rôle bien en évidence:

> "La bibliothèque scolaire est une composante essentielle du processus éducatif par sa contribution à l'atteinte des objectifs d'éducation à travers les programmes et services qui mettent en place et appuient les programmes pédagogiques (ou didactiques) de l'école. Le rôle et la responsabilité de la bibliothèque scolaire reposent dans le développement de programmes (fondés sur le recours à des ressources) qui assureront que tous les jeunes de nos écoles ont la chance de développer des habiletés faisant d'eux des utilisateurs compétents (de sources) d'information.
>
> La bibliothèque scolaire donne aussi accès à des ressources variées et suffisamment importantes pour répondre aux exigences académiques de même qu'aux intérêts et aptitudes des étudiants. Ce matériel fournit le soutien essentiel à l'enseignement et l'apprentissage basé sur le recours à des ressour-

ces (diverses) (resource-based)." (La traduction est de la CEQ)

Mais revenons au rapport réel qu'entretiennent chez nous les enseignantes et enseignants avec les ressources documentaires des bibliothèques, rapport qui mériterait d'être amélioré. En 1983, une enquête destinée au personnel enseignant et aux élèves de polyvalentes francophones de la région de Montréal révélait que .. "les enseignants en exercice ont peu été sensibilisés au potentiel des ressources documentaires et qu'ils ne sont pas nécessairement conscients de leurs besoins dans ce domaine" (Bernhard[2], p. 284). Elle relève également... "un profil d'enseignement relativement centré sur la matière ou l'enseignant, avec une orientation vers les applications pratiques et la prédominance de l'exposé informel, qui semble avoir remplacé l'enseignement magistral. Ils accordent peu de place à la médiation permise par les ressources documentaires, surtout lorsqu'elle incite les élèves à y recourir eux-mêmes" (ibid, p. 285). Le potentiel des ressources documentaires dans les pratiques pédagogiques n'est que faiblement utilisé. Serait-ce que l'absence de personnel spécialisé déporte cette responsabilité vers l'enseignant déjà surchargé? Ou est-ce que l'extension donnée à la tâche éducative des enseignantes et enseignants est raisonnable?

Il faudrait que la bibliothèque dispose d'un personnel compétent et en nombre suffisant. Nous verrons plus loin le sort réservé au personnel professionnel (bibliothécaires, spécialistes en moyens et techniques d'enseignement ou conseillers pédagogiques) et au personnel de soutien (techniciennes et techniciens en documentation et personnel administratif). Il faudrait les considérer comme des partenaires à part entière dans l'acte éducatif. "En effet, ceux-ci travaillent dans les mêmes commissions scolaires, dans les mêmes écoles et, dans la réalité vécue, parfois même quotidiennement, ils deviennent pour les enseignantes et enseignants des collaborateurs souvent irremplaçables" (CSE[1], p. 114). Du même souffle, le Conseil recommandait pour ces catégories de personnel des normes, des moyens accrus, du perfectionnement, leur implication dans les projets d'école. Nous souscrivons à ces recommandations.

Mais que se passe-t-il donc dans nos bibliothèques d'école?

LES COLLECTIONS

"Fichiers inutilisables, bouquins désuets, collections amputées et chaos sur les tablettes" (Le Devoir, 10 sept. 1987).

Le sous-financement par les commissions scolaires entraine un cortège de conséquences dramatiques à tous les niveaux de la bibliothèque. "Avant on envoyait chaque année des caisses de livres aux écoles. Si on disposait de 1 500 $ par école, on envoyait pour 1 500 $ de livres par école. Aujourd'hui, l'argent est remis au directeur d'école et l'état de santé de la bibliothèque dépend souvent de l'intérêt du directeur pour les livres. Dans certains cas, ça va, dans d'autres..." (ibid).

Il s'est dépensé au Québec une moyenne de 4,90 $ par élève pour des achats de livres et volumes de bibliothèque en 1981-1982 (Toupin, p. 12). Cette donnée constitue une moyenne provinciale et cache des disparités énormes entre les commissions scolaires. Par exemple, la même année, la Commission scolaire Louis-Fréchette allouait 2,75 $ (Gélinas, p. 9), la CECM 3,55 $. A la CECM, en 1985-1986, la moyenne s'établit, selon nos sources, à 4,54 $ par élève. Quand on sait qu'une bande dessinée coûte près de dix dollars, comment peut-on acheter des documentaires?

Une autre commission scolaire, dont nous devons taire le nom, recevait dans un rapport de service l'information à l'effet... "que la moitié des collections, tant au primaire qu'au secondaire, était à élaguer puisqu'elles ne répondent plus du tout aux besoins des usagères et des usagers. Nous perdons l'intérêt des élèves du primaire pour la lecture". C'est pourtant au primaire que se prend l'habitude de la lecture.

L'enjeu est de taille: les jeunes clientèles désertent les bibliothèques mal pourvues en livres nouveaux et intéressants pour elles. Et la réponse des administrateurs est toute prête: qui dit baisse de clientèle dit baisse de personnel et d'argent. Cercle vicieux difficile à rompre.

Le secteur privé semble mieux équipé pour répondre aux besoins des lecteurs. En 1981-1982, toujours selon Toupin, la moyenne d'achat pour un élève du secteur privé secondaire est de 7,40 $. "Il y a en moyenne 18,9 documents imprimés

pour un élève du secteur public, 41 volumes pour un élève du secteur privé..." (Toupin, p. 5). Ici nous lançons un appel vigoureux en faveur de l'égalité des chances pour tous les élèves du Québec d'accéder aux ressources documentaires.

LE PERSONNEL

En 1971, l'Association des bibliothécaires scolaires du Québec pressait la CEQ d'enquêter sur la situation de ses membres, enseignantes et enseignants-bibliothécaires, invoquant qu'il y allait de la survie même de la bibliothèque en milieu scolaire. L'enquête révélait un grave manque de personnel et des conditions de travail pitoyables: manque de libération réelle et non-reconnaissance de statut. Des répondantes et répondants envisageaient leur avenir professionnel sous un angle plutôt pessimiste et prévoyaient même leur disparition (CEQ[3]). La suite des événements confirme leurs appréhensions. Il n'y a presque plus d'enseignantes et d'enseignants-bibliothécaires au Québec. Vingt ans plus tard, celles et ceux qui les ont remplacés envoient toujours le même message, résonnent toujours des mêmes inquiétudes.

Les derniers chiffres officiels du Ministère font pourtant état d'une bonne performance... "Au Québec, en 1981-1982, au sein du système public d'enseignement, 80 % des écoles primaires, 88 % des écoles secondaires... possèdent une bibliothèque commune". "En ce qui concerne les écoles primaires, secondaires et polyvalentes, c'est respectivement 86 %, 86 % et 96 % des populations scolaires qui sont rejointes par le biais des bibliothèques communes" (Toupin, p. 25). Ces chiffres masquent en fait une cruelle réalité. Les chercheurs qui se sont penchés sur l'histoire et l'évolution des bibliothèques scolaires depuis la réforme des années soixante s'entendent à dire qu'elles en sont encore au stade de l'organisation. L'implantation, l'animation, l'exploitation pédagogique, qu'on l'entende sous une appellation ou une autre, s'est avérée un échec ou n'a pas encore été amorcée. "On n'est pas encore vraiment sorti de cette phase d'organisation, 10 à 15 ans d'efforts budgétaires et une mentalité s'installe chez les autorités locales: quand la bibliothèque est techniquement bien organisée, tout est fait" (Jomphe, p. 11).

Ici nous abordons une question déterminante pour l'avenir des bibliothèques scolaires, à savoir la régression constante du personnel. Elle se manifeste sous trois aspects principaux: la disparition du personnel professionnel, l'utilisation abusive des techniciennes et techniciens et le remplacement du personnel manquant par des parents bénévoles, ce qui a pour effet de réduire la valeur des services à rendre.

La disparition du personnel professionnel est d'une façon générale imputée à la non-embauche, à la mise en disponibilité et à l'attrition. Nous ne pouvons malheureusement pas

appuyer cet énoncé sur des statistiques récentes car "il est extrêmement difficile d'obtenir des données fiables et comparables en matière de bibliothèques scolaires" (Bernhard[1], p. 104). Nous savons par exemple qu'en 1981-1982, on comptait 185 bibliothécaires professionnels dans le réseau scolaire public québécois et ceci pour 2562 écoles, avec le score incroyable de 0,07 bibliothécaire par école, ou si vous préférez de un bibliothécaire par quatorze (14) écoles (ibid, p. 105). Il serait intéressant de connaître les chiffres de 1986-1987 afin de mesurer exactement le recul des cinq dernières années, de savoir, entre autres, quel est le nombre des départs à la retraite, départs non remplacés, des créations de postes, des mises en disponibilité.

Pour la région 06 (Montréal), la présence des bibliothécaires professionnels en 1986-1987 s'établit à 55 pour 550 écoles, soit 0,1 par école ou un pour dix écoles (CBPQ). Nous savons que la plus grosse commission scolaire de la région, la CECM, ne contribue pas beaucoup à ce pointage. En effet, il y restait trois bibliothécaires pour commencer l'année scolaire 1987-1988 et ce, pour 240 établissements (Le Devoir, 10 septembre 1987). Reprenant notre calcul simple, il y aurait 0,0125 bibliothécaire par école ou un pour quatre-vingts (80) écoles (les services pédagogiques centraux de ladite commission scolaire devaient présenter en janvier 1988 des propositions de relance). Il est ici opportun de reprendre le cri d'alarme lancé par l'Alliance des professeurs de Montréal: **"Les bibliothécaires, une espèce en voie de disparition?"** (Presse canadienne, 30 avril 1987).

Qu'en est-il de la relève? Nous disposons de chiffres (Baillargeon, p. 44) pour les années soixante-dix, époque où on embauchait encore des bibliothécaires. Sur 449 gradués de l'École de bibliothéconomie de l'Université de Montréal, 43 obtenaient un premier emploi en bibliothèque scolaire. L'École offrait à l'époque aux personnes intéressées des cours de bibliothéconomie scolaire, moyens audio-visuels, littérature de jeunesse, stages, etc. Cinq d'entre eux détenaient un premier diplôme en éducation (ou dans une discipline connexe), les 18 autres détentrices et détenteurs d'un pareil diplôme étant recrutés par d'autres milieux.

Les diplômés avec la double qualification désertaient carrément le milieu de l'enseignement primaire et secondaire, peu valorisant. Pourquoi cette tendance aurait-elle changé alors que le marché de l'emploi s'est rétréci et que le milieu est encore moins valorisant? Il y a fort peu d'espoir pour une étudiante ou un étudiant se destinant à un poste de bibliothécaire scolaire, à moins qu'elle ou qu'il n'accepte un poste de technicien en documentation. Elle ou il pourra y

jouer sensiblement le même rôle, mais à un salaire inférieur à celui de la professionnelle ou du professionnel. Au moins elle ou il aura du travail. On ne dispense d'ailleurs plus de cours axés sur le milieu scolaire à l'Université de Montréal depuis 1979. L'orientation du programme a été modifie.

La CEQ ne croit pas que le sort des techniciennes et techniciens soit plus enviable. Nous avons réuni aux fins de ce document un groupe témoin de techniciennes de trois régions majeures du Québec. Questionnées sur une variété de sujets reliés aux bibliothèques scolaires, allant de l'état des collections à la rémunération en passant par les relations avec la direction, leurs témoignages scandaliseraient les plus endurcis. Elles parlent d'isolement, de totale incompréhension et aussi de courage. Qu'a-t-on à répondre à une technicienne en documentation à qui on a offert des cours de perfectionnement en maquillage et choix de couleurs? Comment doit se comporter une technicienne dont le supérieur ne connait pas le premier mot de la bibliothéconomie? Comment une technicienne fait-elle face à l'insistance des parents pour adopter un système de classification totalement inadéquat avec les pratiques reconnues? Que dire de celle qui ne voit son responsable que lorsqu'il a besoin de documentation pour son fils étudiant, de celle qui doit faire du papier de recyclage avec une encyclopédie en techniques d'ingénierie (de quelques milliers de dollars) que même les universités jugent trop spécialisée? Leur témoignage est important car, au-delà de l'anecdote, il révèle l'anarchie, la plus totale désorganisation du système. Quel message enverraient-elles s'il nous était donné le privilège de les entendre toutes?

Dans la région 06, en 1986-1987, il y avait 110 techniciennes et techniciens pour 550 écoles, soit 0,2 par école ou un pour cinq écoles (CBPQ). **"En effet, les administrateurs scolaires, soit par souci d'économie, soit par ignorance de la formation spécifique et du champ d'activités des uns et des autres, n'hésitèrent pas à confier à des bibliotechniciens la gestion, voire même de l'animation pédagogique de leurs bibliothèques"** (Roquet et al, p. 71).

Dans ce secteur d'emploi, les femmes sont majoritaires (86 % à la CEQ) et les salaires sont inférieurs à ceux que l'on retrouve dans d'autres corps d'emploi équivalents. Il est grand temps que le gouvernement se penche ici aussi sur le problème d'équité en emploi.

En ce qui concerne le personnel administratif, on compte 53 employées et employés de bureau pour 550 écoles, soit un ratio légèrement inférieur à celui des bibliothécaires

(CBPQ). Nous assistons au grossissement du corps d'emploi intermédiaire alors que l'on constate une régression du personnel professionnel et administratif.

Le "corps d'emploi" le mieux représenté dans les bibliothèques scolaires est celui des bénévoles. "Il y a environ 8125 personnes qui travaillent dans les bibliothèques scolaires des écoles primaires et secondaires du secteur public, dont 47 % de parents-bénévoles" (Toupin, p. 5). Ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Y a-t-il un seul autre domaine dans la fonction publique québecoise où le nombre des bénévoles soit aussi important? Notre rôle n'est pas de décourager l'implication des parents dans la bibliothèque ou même dans l'école, mais nous exigeons pour eux un encadrement et une formation minimale assurés par du personnel compétent et permanent.

Le manque de ressources et les exigences du quotidien conduisent le personnel en place à effectuer indistinctement une variété de tâches de niveau professionnel, technique, administratif et de surveillance. La frontière entre les fonctions apparait aussi très mince. L'ensemble de ces éléments ne sert que les intérêts de l'employeur, au détriment de ceux de la clientèle. Loin de nous l'idée d'entretenir la polémique sur la compétence des uns et des autres. Nous constatons simplement que la situation actuelle a des conséquences tragiques pour toutes et tous. Le Ministère devra envisager une solution où l'on retrouvera un juste dosage dans l'utilisation des différentes catégories de personnel, dans le respect de leurs compétences respectives, de sorte que la bibliothèque puisse jouer pleinement son rôle dans l'école.

CONCLUSION

Nous voulons réaffirmer le caractère essentiel de la bibliothèque en milieu scolaire. L'état de désuétude qui la caractérise actuellement cadre fort mal avec les énoncés de principe contenus dans le Rapport Parent et dans le Livre orange. Devrons-nous à nouveau débattre de leur nécessité dans notre système d'éducation?

Les changements sociaux et culturels intervenus au sein de la société québécoise depuis les dernières décennies, les nouveaux défis qu'elle s'est donnés plaident encore plus vigoureusement en leur faveur.

- Par rapport à l'interculturalisme, la bibliothèque est un lieu privilégié pour la connaissance réciproque de la culture québécoise et des nouvelles ethnies, de manière à favoriser une intégration et des échanges harmonieux.

- Par rapport à la persistance des rôles sexuels traditionnels, la bibliothèque est un lieu privilégié pour présenter aux jeunes garçons et filles des modèles nouveaux de comportement et d'expérience.

- Par rapport à l'invasion des médias électroniques, la bibliothèque est un lieu privilégié pour concurrencer le monopole que détient la télévision dans les loisirs des jeunes afin d'enrichir et de varier leurs contacts avec la société.

- Par rapport à l'objectif de l'égalité des chances pour tous, la bibliothèque est un lieu privilégié pour offrir aux jeunes de milieux défavorisés et aux autres les mêmes opportunités d'accéder à la culture et à la connaissance.

- Par rapport à la recherche d'autonomie pour le citoyen, la bibliothèque est un lieu privilégié pour l'apprentissage de méthodes de travail qui le serviront sa vie durant, faisant de lui un citoyen capable de mieux s'informer et de mieux décider.

L'accès aux bibliothèques scolaires et à toutes les richesses qu'elles contiennent est un droit inaliénable de l'individu.

Le tableau que nous en avons brossé dans les pages précédentes interpelle clairement le Ministère sur sa volonté

réelle d'accorder à la bibliothèque les moyens nécessaires à son développement. Ou la laissera-t-il mourir comme bon nombre de services en éducation?

RECOMMANDATIONS

Attendu que la bibliothèque scolaire est un outil essentiel pour favoriser le développement de l'autonomie dans l'apprentissage tant au plan scolaire que culturel;

Attendu que la bibliothèque est un outil indispensable à la démocratisation de l'enseignement, tout particulièrement pour les régions et populations économiquement faibles;

Attendu que la bibliothèque scolaire est un outil fondamental pour favoriser l'apprentissage du français parlé et écrit, l'intégration harmonieuse des minorités ethniques, la désexisation des apprentissages, l'accès à l'éducation et le droit à des loisirs de qualité;

Attendu le rôle prioritaire et complémentaire des bibliothèques scolaires dans le réseau général des bibliothèques publiques du Québec;

Attendu le consensus général autour de la mission et de l'importance de la bibliothèque scolaire: les rapports du CSE et de l'OLF faisant état de l'appauvrissement du français, les exigences des nouveaux programmes plaçant le document au coeur de la démarche pédagogique;

Attendu le vide juridique et le manque de coordination;

Attendu le sous-financement par les commissions scolaires et l'éclatement des budgets;

Attendu le dépérissement et le vieillissement des collections;

Attendu l'anarchie dans l'organisation et la gestion des ressources humaines se manifestant par la disparition du personnel professionnel et la déportation de leurs tâches vers les enseignantes et enseignants, l'augmentation constante de la tâche de l'enseignant, la sous-représentation du personnel administratif, la mauvaise utilisation du personnel technique à bien des égards, l'absence d'implication du personnel dans le processus décisionnel;

Attendu la sous-utilisation des bibliothèques scolaires résultant de tous ces facteurs;

Pour toutes ces raisons, LA CENTRALE RECOMMANDE

QUE le gouvernement

. Reconnaisse le rôle essentiel et spécifique de la bibliothèque en milieu scolaire;

. Comble le vide juridique actuel par une loi et/ou des règlements spécifiques en vue d'imposer aux commissions scolaires une norme, un seuil minimal de fonctionnement;

. Accorde les crédits nécessaires à la revitalisation des bibliothèques autant au chapitre des collections qu'à celui de l'embauche de personnel qualifié;

. Fasse le nécessaire pour l'implantation d'un volet de formation des élèves à l'utilisation des documents;

. Assure aux divers intervenantes et intervenants une formation continue et adéquate, incluant une formation en gestion des ressources documentaires, en littérature de jeunesse, en pédagogie et sur l'utilisation des nouvelles technologies, selon leurs besoins;

. Maintienne, dans chaque direction régionale, des services d'expertise, de promotion et de développement des ressources documentaires;

. Rétablisse, au niveau du Ministère, le Service des bibliothèques d'enseignement ayant comme mandat l'évaluation, la promotion et la coordination des bibliothèques scolaires du Québec;

. Assure la création d'une table de travail conjointe avec le ministère des Affaires culturelles en vue d'élaborer et de mettre en oeuvre une politique de lecture publique qui faciliterait la coordination des différentes bibliothèques sur le territoire québécois;

. Réaffirme la nécessité d'une présence permanente de personnel qualifié nécessaire au bon fonctionnement des bibliothèques;

. Entreprenne, dans les plus brefs délais, une étude sur le rôle et la place des bénévoles et le recours

à du personnel dans le cadre de programmes de développement de l'emploi dans les bibliothèques scolaires et, en particulier, sur les problèmes reliés à leur encadrement et à leur formation.

LISTE DES SOURCES CONSULTÉES

Alliance des professeurs de Montréal. Avis à la Commission d'étude sur les bibliothèques publiques. Montréal: APM, 1987, 17 p.

Baillargeon, Danièle. "Bibliothèque scolaire et formation de premier cycle des nouveaux diplômés en bibliothéconomie". Argus Journal, (juillet, août, septembre 1981), p. 44.

Bernhard, Paulette. "La bibliothèque/médiathèque en milieu scolaire: un service essentiel". Argus, Vol. 17, no 4 (déc. 1988), p. 101-107.

Bernhard, Paulette. La bibliothèque/médiathèque: instrument d'éducation dans l'enseignement secondaire au Québec. Montréal: U. de M., 1986, 2 vol. (Thèse présentée à la Faculté des sciences de l'éducation).

Bouchard, Gilles. Administration du centre média. Montréal: U. de M., 1976, 130 p. (travail présenté à la Faculté des sciences de l'éducation).

Canadian School Library Association. "Guidelines for Effective School Library Programs". School Libraries in Canada, Vol. 8, no 4 (1988).

Centrale de l'enseignement du Québec. Mémoire présenté au Ministre de l'éducation dans le cadre de la consultation sur la qualité du français écrit et parlé, s.l.: CEQ, 1987, 33 p. (D-8988).

Centrale de l'enseignement du Québec. Mémoire sur le projet de loi 107 présenté à la Commission parlementaire élue de l'éducation et de la Culture de l'Assemblée nationale du Québec, s.l.: CEQ, 1988, 39 p. (D-9135).

Corporation des enseignants du Québec. La situation des professeurs-bibliothécaires et des bibliothèques scolaires: comparaison entre 1969 et 1971, par G. Rioux et M.A. Lemay, s.l.: CEQ, 1972, 141 p. et annexes (D-4267).

Comité conjoint ABQLA/ASTED/CBPQ. Situation des bibliothèques scolaires: région 06 (1986-1987). Montréal: Le comité, 1987, 2 p. (reproduit avec l'aimable autorisation de la CBPQ).

Commission des écoles catholiques de Montréal. Rapport sur les bibliothèques scolaires à la CECM. Montréal: CECM, 1980, 46 p.

Conseil supérieur de l'Éducation. La condition enseignante: Avis au Ministre de l'Éducation. Québec: CSE, 1984, 219 p.

Conseil supérieur de l'Éducation. La qualité du français à l'école: une responsabilité partagée. Québec: CSE, 1987, 39 p. (50-361).

Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec. Étude de la méthode d'allocation des ressources et des impacts des compressions budgétaires dans les commissions scolaires. (Première partie) s.l.: FCSCQ, 1984, 139 p. (747-A).

Gélinas, René. Évolution des dépenses effectuées pour l'achat de livres, revues et de matériel divers dans les bibliothèques de la Commission scolaire régionale Louis-Fréchette de 1971-1972 à 1982-1983. St-Nicolas (Qué.): L'auteur, 1982, 21 p.

Jomphe, Dr Gérald. Le personnel des bibliothèques d'écoles francophones, primaires et secondaires au Québec: formation et performance. s.l.: UQTR, 1981, 83 p.

Léveillé, Yves. "La bibliothèque crie à l'aide". Vie pédagogique no 55, juin 1988, p. 35-36.

Paré, Isabelle. "Les bibliothèques scolaires végètent dans le délabrement". Le Devoir, 10 septembre 1987, p. 1.

Québec. Ministère de l'Éducation. Le français à l'école: Plan d'action. Québec: Le Ministère, 1988, 27 p.

Québec. Ministère de l'Éducation. Politique de développement des bibliothèques par J. Roquet, R. Ledoux, G. Vleminckx et J. Legendre. Québec: Le Ministère, 1981, 3 vol.

Québec. Ministère de l'Éducation. Situation des bibliothèques d'établissements d'enseignement au Québec 1981-1982: faits saillants par Louis Toupin. Québec: Le Ministère, 1983, 35 p.

Québec. Ministère de l'Éducation. Les ressources documentaires: aspect pédagogique et aspect organisationnel par Yves Léveillé. Québec: Le Ministère, 1987, 51 p.

Racine, Bernard. "Le bibliothécaires, une espèce en voie d'extinction". La Presse. 20 avril 1987, p. A.5.